



PAS Bruyères- Le Tholy

Établissements District BRUYERES SUD	Coordonnées du PAS
Bruyères – Lycée général et technologique Jean Lurçat	Coordonnatrice : Mme Martin Éducatrice : Mme Lambert 12 avenue Chanzy 88 600 Bruyères  06.01.54.62.10 Pas5-bruyères@ac-nancy-metz.fr  Horaires d'ouverture Lundi- Mardi- Jeudi- Vendredi 8h30-12h et 13h30-17h Mercredi 8h30-12h
Bruyères - Collège Charlemagne	
Bruyères - Ecole élémentaire Jules Ferry	
Bruyères - Ecole maternelle Jean Rostand	
Champ Le Duc - Ecole primaire	
Charmois devant Bruyères - Ecole primaire	
Cheniménil - Ecole primaire	
Deycimont - Ecole élémentaire	
Docelles - Ecole primaire	
La Neuveville Devant Lépages -Ecole primaire des 3 villages	
Laval Sur Vologne - Ecole primaire	
Le Roulier - Ecole élémentaire	
Lépages Sur Vologne - Ecole primaire J. V. Daubié	
Institution Privée Jeanne d'Arc - école-collège-Lycée	
Établissements district CORCIEUX	
Corcieux – Collège Paul Emile Victor	
Biffontaine - Ecole élémentaire	
Corcieux- Ecole primaire	
Établissements district LE THOLY	
Gerbépal - Ecole primaire	Le Tholy – Collège G. Apollinaire
La Chapelle Devant Bruyeres -Ecole primaire	Cleurie - Ecole primaire la serpentine
La Houssière - Ecole primaire Vanémont	Faucompiere Réhaupal (RPI)- Ecole élémentaire
Laveline Devant Bruyères - Ecole primaire	La Forge- Ecole primaire les Grillons
Granges- Aumontzey - Ecole primaire Jules Ferry - Charlemagne	LE THOLY- Ecole primaire Centre
Les Poulières - Ecole primaire	

Pour accéder à la fiche de prise de contact :



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Vosges



Un dispositif nouveau
au service de la réussite
de tous les élèves



Qu'est-ce qu'un PAS ?

Le Pôle d'appui à la scolarité est un **service ouvert aux familles des élèves présentant des besoins particuliers et aux professionnels des écoles.**

Le PAS apporte **aide et soutien à tout élève qui rencontre une difficulté dans les apprentissages ou dans son parcours scolaire** de la maternelle au lycée.



Le PAS propose des **réponses de première intention, souples et adaptées.** L'objectif est d'intervenir le plus tôt possible dans une **logique d'accessibilité et de proximité.**

L'équipe du PAS est constituée d'un **binôme permanent** :

- **Coordonnateur enseignant**
- **Educateur spécialisé**



Chaque PAS est piloté par un chef d'établissement, un inspecteur de l'éducation nationale et un directeur d'établissement médico-social.

Qui peut solliciter le PAS ?



les responsables légaux de l'élève
ou l'élève majeur



les professionnels des
établissements scolaires

Quand faire appel au PAS ?

Dans un premier temps, le demandeur s'adresse à l'école s'il perçoit une difficulté dans la scolarité de son enfant.

Dans un second temps, si un soutien supplémentaire semble nécessaire, il peut alors contacter le PAS en renseignant la fiche de saisine (disponible en ligne via le QR Code ou directement aux heures d'ouverture du PAS).

Quelles sont les missions du PAS ?

- En concertation avec la famille, repérer et analyser les besoins de l'élève et identifier les réponses à apporter (adaptations et aménagements).
- Mobiliser des ressources spécialisées de l'éducation nationale et des ressources médico-sociales pour avis, conseil, appui ou intervention ponctuelle auprès de l'élève.
- Conseiller et soutenir les parcours en orientant vers les démarches ciblées.
- Faciliter la mise en œuvre de l'accompagnement humain et pédagogique.
- Accompagner les enseignants dans l'évolution de leurs pratiques pédagogiques pour un enseignement pleinement accessible.

